



Assemblée générale

Distr. limitée
16 octobre 2008
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session

Sixième Commission

Point 153 de l'ordre du jour

**Octroi du statut d'observateur
auprès de l'Assemblée générale
à l'Université pour la paix**

**Chili, Costa Rica, Nicaragua, Pérou, Philippines, Sainte-Lucie
et Venezuela (République bolivarienne du) : projet de résolution**

**Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée
générale à l'Université pour la paix**

L'Assemblée générale,

Souhaitant promouvoir la coopération entre l'Organisation des Nations Unies
et l'Université pour la paix,

1. *Décide* d'inviter l'Université pour la paix à participer à ses sessions et à ses travaux en qualité d'observateur;
2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour appliquer la présente résolution.

